



HAUTEUR MAXIMUM 20 mètres



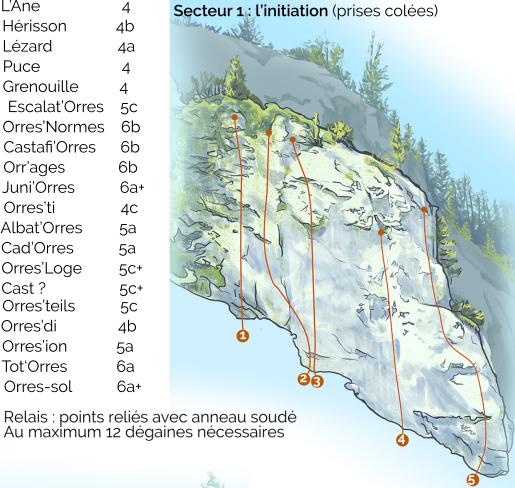
TEMPS DE MARCHE 30 minutes

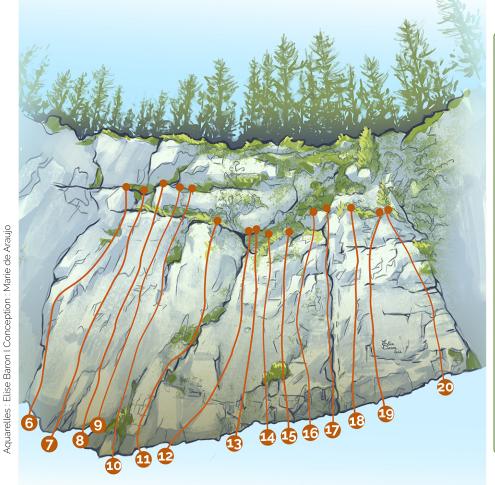


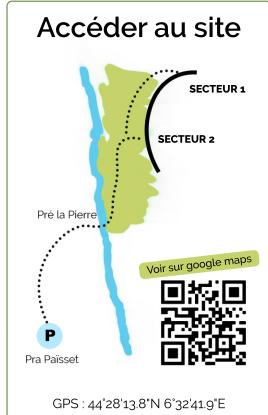
TYPE DE ROCHER calcaire

20 voies réparties sur 2 secteurs, du 4a au 6b :

1 - L'Âne	4
2 - Hérisson	4b
3 - Lézard	4a
4 - Puce	4
5 - Grenouille	4
6 - Escalat'Orres	5C
7 - Orres'Normes	6b
8 - Castafi'Orres	6b
g - Orr'ages	6b
10 - Juni'Orres	6a+
11 - Orres'ti	4C
12 - Albat'Orres	5a
13 - Cad'Orres	5a
14 - Orres'Loge	5C+
15 - Cast ?	5C+
16 - Orres'teils	5C
17 - Orres'di	4b
18 - Orres'ion	5a
19 - Tot'Orres	6a
20 - Orres-sol	6a+









Pour votre sécurité

Voici les règles que les pratiquants de ce site acceptent sans réserve :

Ce site d'escalade est classé en Terrain d'Aventure.

L'accès aux parois du site est libre et gratuit.

L'escalade, hors structures artificielles, se déroule sur des sites naturels qui ne seront jamais, malgré tout le soin apporté à leur aménagement, des lieux de pratique aseptisés et homogènes. Que vous soyez débutant ou expérimenté, il est essentiel de connaître et respecter les techniques de sécurité.

Restez humble: au moindre doute, sachez renoncer.

La pratique se déroule sous l'entière responsabilité des pratiquants.

Ceux ci sont supposés être **autonomes** et **responsables** de tous les aspects de leur pratique :

- recherche d'informations, prise de décisions
- sécurité pour sa personne et son compagnon de cordée (en tant qu'assureur et grimpeur),
- **être formé** à la pratique, avoir les connaissances techniques et l'aptitude physique et mentale pour le pratiquer
- évaluation et appréciation de la qualité de la roche et de la qualité des points d'assurance en place.



Les protections mises en place devront être toujours vérifiées.

Ne modifiez pas le site ni ses équipements.

Toute dégradation peut être signalée à la mairie des Orres : 04 92 44 00 40



Minimisez les traces de votre passages :

Remportez tous vos déchets et matériels.

N'inscrivez rien sur le rocher.



Le port du **casque est indispensable** pour tous les pratiquants : grimpeurs, assureurs et encadrement

Il est fortement recommandé de posséder une assurance couvrant l'activité d'escalade en milieu naturel.

Retrouvez les règles de sécurité en escalade ici :

https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2020/02/escalade-regles-securite.pdf

Numéros utiles:

Office de tourisme: 04 92 44 01 61

Secours: 112

Météo: 08-92-68-02-05



